




ODALIE

Outil d'aide en ligne pour l'évaluation des risques professionnels dans le secteur du spectacle

Conscient des difficultés rencontrées par le secteur, le SIST-CMB a développé cette interface pour vous aider pas-à-pas dans vos démarches de prévention des risques professionnels.



**Cet outil a été
conçu à la demande
des partenaires
sociaux du secteur
qui ont contribué à
son élaboration et
pilote le projet.**

L'évaluation des risques : une démarche de prévention qui nous concerne tous !

L'évaluation des risques est une obligation imposée par le code du travail (Article R4121-1)

Elle a pour objectifs de :

- répertorier les risques auxquels sont exposés les salariés,
- définir des mesures de prévention afin de les éliminer ou de les réduire.

Les résultats de cette évaluation, depuis le décret du 5 novembre 2001, doivent être consignés dans un **document unique**.

L'employeur est responsable de sa réalisation.

Une mise à jour annuelle au minimum est exigée.

L'employeur peut s'entourer de compétences internes (salarié désigné, CHSCT ou DP, groupes de travail,...) ou externes à l'entreprise (SIST-CMB, inspection du travail, CARSAT,...).

Cette démarche, qui se veut pluridisciplinaire et participative, permet d'associer tous les acteurs concernés par la santé et la sécurité des salariés : employeur, salariés, représentants du personnel, médecin du travail,...

Dans tous les cas, le but de l'évaluation des risques est bien d'engager une démarche de prévention globale basée sur un principe d'amélioration continue.





Les objectifs d'ODALIE

Vous permettre de manière simple et efficace :

- d'évaluer vos risques professionnels en partant de situations existant dans le secteur,
- d'élaborer et de gérer votre plan d'actions à partir d'un catalogue de mesures d'actions,
- d'éditer votre Document Unique, vos fiches de suivi individuelles d'exposition aux facteurs de pénibilité, une check-list des situations-clés pour alimenter vos plans de prévention ;
- d'échanger entre vous et avec nous sur vos problématiques de risques professionnels.

Cet outil et les autres services du CMB sont mis à votre disposition dans le cadre de vos cotisations annuelles.

Vous trouverez dans cet outil les différentes étapes nécessaires à la formalisation de votre document unique :

1. Présentation de votre entreprise et de sa population ;
2. Définition des unités de travail ;
3. Identification et évaluation des risques sur la base de situations repérées dans le secteur, selon 3 questionnaires au choix : simplifié, détaillé ou croisé ;
4. Gestion du plan d'actions à partir de catalogues de mesures de prévention.

Besoin d'aide sur **ODALIE ?**



Vous pouvez contacter le CMB :

- Par téléphone :
01.73.17.39.90 (appel non surtaxé)
- Par mail :
documentunique@cmb-sante.fr

En complément de l'outil ODALIE

Nos conseillers en prévention se tiennent à votre disposition pour :

- Un accompagnement méthodologique à l'élaboration du Document Unique
- Une aide méthodologique à la mise en œuvre de mesures de prévention des risques professionnels

intervention@cmb-sante.fr